

## **Lignes directrices d'une Déclaration de politique gouvernementale et sociétale ambitieuse pour la Wallonie**

### **Amendements de La Coordination.org**

Les défis qui attendent la Wallonie sont multiples : 1. le dérèglement climatique, 2. la croissance de la pauvreté, 3. la pénurie de logements accessibles, 4. la dégradation de l'environnement et la perte drastique de biodiversité, 5. le taux de chômage élevé, 6. l'augmentation des inégalités, 7. la perte de pouvoir d'achat, 8. la digitalisation de l'économie, 9. la faible performance énergétique de l'habitat, 10. le vieillissement de la population, 11. la persistance des inégalités de genre et 12. de la violence envers les femmes, 13. la recrudescence des discriminations, notamment liées aux origines, 14. le désenchantement des citoyens à l'égard du politique, etc.

Le Gouvernement entend saisir à bras-le-corps ces 14 défis et les transformer en opportunités pour faire de la Wallonie une terre de transition écologique, sociale, économique et démocratique. Cette transition juste et solidaire doit aboutir à un nouveau modèle de société dans lequel les Wallonnes et les Wallons vivent mieux et plus heureux. **Le Gouvernement demande à être évalué au regard de chacun de ces défis. Chaque défi fera l'objet d'un indicateur et d'un objectif lisibles.**

Aussi, le prochain Gouvernement se donne pour mission principale de mobiliser les habitants de Wallonie autour d'un projet collectif. Un projet qui se construit en partenariat avec les citoyens et les acteurs de la société civile. Un projet dessiné en articulation avec les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un projet qui concrétise des politiques de rupture destinées à (re)positionner la Wallonie dans un monde en mutation. **Ces ruptures ont fait l'objet de nombreuses expérimentations. Une multitude d'acteurs ont innové, cherché, essayé... Il est temps aujourd'hui de sortir des projets-pilotes et de passer à l'échelle. Le Gouvernement demande aux citoyens et à la société civile dans sa diversité de l'aider à changer d'échelle pour réaliser la transition.**

**En effet, La Wallonie veut s'inscrire dans la transition nécessaire et souhaitable vers la société bas carbone. Notre Région vise la décarbonation en 2050 (impliquant une réduction des émissions internes d'au moins 95%), avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % par rapport en 1990 d'ici 2030.**

**Elle entend s'inscrire dans la réalisation des Objectifs de développement durable et dans une logique de transition juste et solidaire, en associant systématiquement la prospérité économique, la justice sociale et le respect des limites de la planète et en associant l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration d'une vision à trente ans qui se traduise dans des actions concrètes dès la présente législature.**

Une telle ambition implique d'inscrire l'ensemble de notre activité économique dans une approche d'économie circulaire et de concevoir notre organisation sociale sur une base peu énergivore et basée exclusivement sur les énergies renouvelables.

Cette vision de long terme, qu'il s'agit de construire dès à présent à l'échelle de la prochaine législature, doit aussi permettre à chaque Wallonne et chaque Wallon de vivre dans une société apaisée, heureuse, en réduisant au maximum les inégalités et les discriminations et en permettant à chaque individu de s'épanouir dans sa vie professionnelle et personnelle.

La Wallonie s'engage à intégrer la dimension de genre dans chaque domaine politique afin que les inégalités existantes soient éliminées et que les politiques publiques ne créent ni ne renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes (gender mainstreaming). Dans le contexte international actuel, le Gouvernement insiste sur la nécessité de continuer à défendre spécifiquement l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles, qui sont universels et inaliénables, tant dans le cadre de la politique wallonne que dans ses relations internationales.

### **Axe 1. Une transition *démocratique*, sociale et écologique conduite par un pilotage innovant**

La préoccupation et la prise en compte des générations futures doivent être intégrées à toute décision publique par la mise en place d'une inspection « Climat et Développement durable ». Cette Inspection veillera à assurer le respect par le Gouvernement des objectifs contraignants en ligne avec la réduction de 55 % des GES d'ici 2030 et la limitation de la hausse de la température à 1,5°C et de la trajectoire qui en découle.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement finalisera et rehaussera d'ici fin 2019 le Plan Air Énergie Climat 2030, afin de permettre sa concrétisation immédiate. En parallèle, il *commandera sans délai une étude définissant les scénarios de réduction à 2030 et 2050 et organisera une "Conférence régionale sur la transition juste vers une société décarbonée"* rassemblant les acteurs politiques, les citoyens et la société civile, pour déterminer collectivement les mesures structurelles d'opérationnalisation du PACE les plus justes socialement, notamment en matière de fiscalité, de formation et d'emploi, et affinera ces mesures d'ici fin 2021. ~~lancera un vaste processus participatif, conduit par une structure indépendante, sur le choix des mesures d'opérationnalisation du PACE de moyen et de long terme et affinera ces mesures d'ici fin 2021~~ Il agira aussi de concert avec l'Etat fédéral et les autres régions, dans une logique d'amélioration de la Gouvernance climat, basée sur la collaboration, la coopération et une vision partagée et systémique. A défaut de l'adoption d'une Loi spéciale climat, il mettra toutes ses forces pour la mise en place d'un cadre national climat qui définisse des objectifs et des modes de gouvernance plus efficace permettant à la Belgique de respecter l'Accord de Paris.

L'Inspection « Climat et Développement durable » procédera, à l'instar de l'Inspection des finances par rapport au respect du budget, à l'analyse préalable de chaque mesure proposée au Gouvernement. Il s'agira de vérifier que cette mesure permet à la Wallonie de rester dans le cap annuel fixé dans la trajectoire qui doit nous mener à une réduction de 55 % des GES d'ici 2030 tout en

poursuivant la redynamisation de l'économie de la Wallonie et la réduction des inégalités.

Par ailleurs, un processus d'évaluation sera élaboré afin que l'Inspection puisse aussi analyser l'impact des mesures structurantes du Gouvernement sur la santé, sur la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté, sur la protection de la biodiversité. La prise en compte des impacts différenciés des politiques sur les femmes et les hommes (*gendermainstreaming*) sera amplifiée à travers les notes de genre.

Le Gouvernement se dotera aussi d'objectifs intermédiaires annuels pour la période de la législature et d'indicateurs permettant de mesurer à intervalles réguliers le respect des objectifs qu'il s'est fixés, l'impact de la mise en œuvre de ses politiques (notamment en termes sociaux, environnementaux et économiques) et les besoins prospectifs à moyen et long terme.

Un Commissariat général à la transition citoyenne [*peut être basculé en axe 18*] sera créé auprès du Parlement (et pourquoi pas auprès du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par accord de coopération). Il disposera des moyens et du soutien du Gouvernement pour :

1. renforcer la crédibilité de la démocratie représentative,
2. structurer une concertation sociale forte entre les interlocuteurs sociaux sur le modèle mosan, gage d'une paix sociale dont la Wallonie a besoin.
3. dynamiser les conseils consultatifs dans leur fonction dialectique et d'accompagnement du changement.
4. structurer un partenariat d'idées et opérationnel avec la société civile organisée et indépendante durant l'ensemble de la législature, notamment à travers le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, une contribution au rendez-vous annuel que constitue le discours au Parlement sur l'état de la Wallonie mais aussi dans des programmations opérationnelles que la société civile peut réaliser utilement, et dans la démarchandisation de certains secteurs (énergie, maisons de repos, logement, économie circulaire, financement alternatif...)
5. mobiliser les citoyennes et les citoyens à partir de dispositifs participatifs spécifiques.
6. articuler les 5 démarches ci-dessus.

~~Le Gouvernement relancera la concertation sociale. Il valorisera le modèle mosan qui repose sur une concertation forte entre interlocuteurs sociaux, gage d'une paix sociale dont la Wallonie a besoin. [rassemblé ci-dessus]~~

~~Il densifiera l'interaction avec la société civile durant l'ensemble de la législature, à travers le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, ainsi qu'à partir de dispositifs participatifs spécifiques. La société civile pourra également contribuer au rendez-vous annuel que constitue le discours au Parlement sur l'état de la Wallonie. [rassemblé ci-dessus]~~

Il utilisera par ailleurs les leviers dont il dispose pour consolider le rôle et l'autonomie du secteur associatif, qui est essentiel pour la cohésion sociale et la vitalité démocratique. **Il veillera à mettre en œuvre de façon spécifique et dans toutes ses politiques les principes de la charte associative.**

Le Gouvernement entend travailler de façon ouverte et constructive avec le Parlement, en particulier dans l'examen des initiatives parlementaires.

## **Axe 2. Un Plan de transition sociale et écologique**

Le Gouvernement entend doter la Wallonie d'un plan de transition sociale et écologique. Ce plan de transition prendra la succession du plan Marshall.

**Le Plan de transition sociale et écologique se veut un outil systémique de développement économique, social et environnemental qui permettra à la Wallonie de se diriger résolument vers une prospérité économique soutenable et partagée. C'est cet outil qui permettra d'atteindre les ambitions concrètes énoncées dans les axes suivants.**

Le plan de transition se structurera autour d'un nombre ~~très~~ limité de projets-phares prioritaires et de réformes basculantes réparties en 3 volets :

- Transition écologique : isolation, mobilité, énergie renouvelable, agriculture et alimentation ;
- Transition des savoirs et des savoir-faire : formations, stages, valorisation des compétences, etc. ;
- Transition économique : transition vers l'économie circulaire et développement de secteurs économiques d'avenir tels que le digital, les biotechnologies, la *silver economy* (dont la domotique et l'intelligence artificielle) ; nouveaux modes d'organisation du travail, démocratiques (comme les coopératives), respectueux des travailleurs, des droits des consommateurs et de la planète.

Les projets retenus devront être concrétisés rapidement pour enclencher une dynamique positive soulignant la volonté de rupture de la Wallonie. Outre des projets identifiés par le Gouvernement lui-même, la sélection des projets s'appuiera sur un processus participatif.

Le Gouvernement entend réunir les acteurs de terrain, les entreprises, les syndicats, les associations, les citoyens et les pouvoirs publics pour développer plusieurs alliances « Emploi-Environnement » en matière d'isolation, d'énergies renouvelables, d'agriculture et alimentation, et permettant de créer des milliers d'emploi.

**[Peut aussi se retrouver en axe 6] Le Gouvernement se basera sur le rapport parlementaire sur l'économie circulaire déposé le 22/02/19 au Parlement Wallon, dont les recommandations, approuvées à l'unanimité des parlementaires, constituent un véritable levier pour la mise en œuvre d'une stratégie en économie circulaire ambitieuse.**

Les entreprises circulaires et de manière plus larges, les entreprises qui ont intégré le développement durable dans leur modèle économique (entreprises de la transition) seront soutenues dans leur création et leur développement par :

- du financement,
- de la formation,
- de l'accompagnement
- de la recherche,
- la promotion de la demande de leurs produits et services (marchés publics/marchés privés/cibler des secteurs prioritaires en terme d'impact tels que l'habillement, l'alimentation, les déchets électroniques),
- le développement des infrastructures (techniques et logistiques),
- l'influence sur les normes règlementaires et légales au niveau régional, fédéral et européen (par exemple la lutte contre l'obsolescence programmée),
- le développement des synergies et associations entre les entreprises sociales et de la transition

Les entreprises de l'économie traditionnelle seront soutenues dans leur transition vers plus de durabilité par des financements spécifiques et incitatifs, de la formation, de l'accompagnement et des programmes de recherche. Une attention particulière sera apportée aux PME et micro-entreprises disposant de peu de capacité financière à investir dans cette transition.

Une des clefs du Plan de transition sociale et écologique sera de mobiliser, de faire interagir et d'amplifier les dispositifs de financement existants qui ont fait leurs preuves afin de permettre le changement d'échelle que suppose cette transition :

- la Wallonie se dotera d'un dispositif de financement unique « Transition énergétique et économie circulaire » au sein des outils publics de financement,
- elle favorisera la mobilisation de l'épargne citoyenne en faveur d'une finance solidaire placée au cœur des politiques de développement local (240 millions d'euros mobilisés sous label fin 2018), soit directement par les entreprises, soit au travers des coopératives de financement,
- elle accentuera l'interaction entre le financement au moyen des outils publics et la finance solidaire, en amplifiant les mécanismes existants notamment auprès de la SRIW comme la garantie financière ou le co-funding du type Braserio ou en en développant de nouveaux,
- après le succès de sa première émission d'obligations durables, la Wallonie examinera les possibilités de se financer elle-même auprès des citoyens pour soutenir ses ambitions de transition sociale et écologique.

### **Axe 3. La poursuite des pôles de compétitivité**

Le Gouvernement pérennisera les pôles de compétitivité existants en les inscrivant dans la transition et les incitera à mettre l'accent sur la création d'emplois nouveaux, de qualité et durables. Un pôle de compétitivité autour des métiers de la transition sera mis en place.

Un pôle de compétitivité autour des métiers du numérique, commun entre la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale, sera initié à partir de financements conjoints des deux Régions.

#### **Axe 4. Objectif plein emploi en 2030**

Le Gouvernement investira dans la formation aux métiers porteurs et métiers d'avenir : renforcement de l'offre, augmentation du nombre de places de stage, incitants à la formation, information sur les nouveaux métiers, accompagnement des jeunes par des travailleurs expérimentés via des emplois tandem, etc.

La Wallonie créera plusieurs gigahubs de formation dont l'objectif sera de former de jeunes Wallons et de garantir un taux de sortie élevé. Chacun de ces hubs, organisés à partir des bassins d'emploi et accessibles facilement en transport en commun, aura un focus sectoriel précis en lien avec les pôles de compétitivité wallons ainsi qu'avec le Plan de transition social et écologique et les alliances Emploi-Environnement. Ces gigahubs rassembleront les acteurs de la formation professionnelle.

Une profonde refonte des modalités et méthodes d'action du Forem sera concrétisée afin de renforcer l'accès à l'emploi. Le Forem priorisera ses moyens vers les conseils et l'accompagnement aux demandeurs d'emploi, à l'instar de ce qui a été mis en place à Bruxelles et en Flandre.

La Wallonie fixera le cadre légal pour développer l'approche « territoire zéro chômeur de longue durée » sur des territoires volontaires et assurera la mise en place d'une expérience pilote dans chaque bassin d'emploi.

Le Gouvernement créera des chèques-formation carrière permettant d'accompagner et d'orienter les travailleurs qui perdent leur emploi.

Le Gouvernement mobilisera les partenaires sociaux pour qu'ils participent à la création d'emplois et de formations adapté(e)s aux nouveaux arrivés sur le territoire en ce compris les personnes sans titre de séjour. Le Gouvernement agira concrètement pour lutter contre les discriminations dont les personnes étrangères ou d'origine étrangère souffrent en matière d'emploi. Il poursuivra et concrétisera les mesures déjà prises (arrêté du 18 mai 2019) pour assouplir la réglementation régionale relative à l'accès des personnes étrangères au marché du travail. Par ailleurs, conformément à ses compétences en matière de permis de travail, lorsque certains besoins de travailleurs qualifiés ou expérimentés sont identifiés, le gouvernement sera attentif à la situation des personnes étrangères déjà présentes sur le territoire, quel que soit leur statut de séjour. Les éventuelles offres de formation qui seraient destinées à des personnes étrangères ne résidant pas sur le territoire, seront ouvertes à celles déjà présentes sur le territoire, quel que soit leur statut de séjour.

Dans la lutte contre la pauvreté infantile, des mesures ciblées seront prises pour accroître les perspectives d'emploi des familles avec enfants sans revenu du travail, en particulier les parents isolés et peu qualifiés. Ces mesures ciblées

seront couplées à un accès prioritaire des enfants de parents isolés à un milieu d'accueil de la petite enfance accessible financièrement (gratuit pour les chômeurs et les personnes au RIS).

## **Axe 5. Des emplois durables et de qualité**

Le Gouvernement soutiendra la création et le développement de filières intégrées dans tous les secteurs économiques.

Les conditions des marchés publics seront adaptées afin de permettre aux PME wallonnes de remettre offre, notamment en prévoyant un raccourcissement des délais de paiement.

Les aides accordées aux entreprises seront orientées vers la création d'emplois durables et de qualité ainsi que vers une économie circulaire. Les aides seront ciblées et conditionnées à des résultats mesurables.

Le Gouvernement mettra en place un accompagnement juridique et comptable gratuit pour les starters qui lancent leur activité (en tant qu'indépendant ou que créateur d'entreprise) ainsi que pour les associations émergentes. Cet accompagnement sera proposé également après le lancement de l'entreprise ou de l'association, et à chaque moment clé qu'elle traverse pour éviter la solitude de l'entrepreneur (décision d'investissement, engagement d'un travailleur, etc.), grâce à la pérennisation du guichet unique, la promotion de la mise en réseau et la mise à disposition de mentors. Le Gouvernement soutiendra les institutions de micro-finance permettant à des starters exclus du circuit bancaire traditionnel de lancer leur entreprise.

Il adoptera un dispositif proposant au demandeur d'emploi qui le souhaite une mise à l'emploi pendant une période lui permettant d'acquérir une expérience professionnelle au sein d'une organisation privée à finalité sociale, d'une organisation à dimension environnementale ou d'une administration publique locale.

Le Gouvernement maintiendra le volume de l'emploi et les moyens financiers alloués aux APE, dont la réforme sera conduite dans le cadre d'une concertation avec les acteurs. Outre les besoins actuels, le dispositif sera ouvert aux besoins émergents.

La Wallonie renforcera la garantie « jeunes » : chaque jeune se verra offrir une proposition de stage, et/ou de formation et/ou d'emploi dans les six mois à l'issue des études.

Le Gouvernement pérennisera l'activité des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP).

## **Axe 6. Une économie attentive à la planète et à ceux qui la peuplent**

La Wallonie fera en sorte que l'ensemble de ses activités économiques s'inscrive dans un processus d'économie circulaire (production bas carbone, zéro déchet,

économie de la fonctionnalité, circuits courts, clauses dans les marchés publics, économie de la réparation, interdiction de l'obsolescence programmée, assainissement des friches industrielles, réduction planifiée de l'usage des plastiques). A cette fin, le Gouvernement mettra en œuvre les recommandations issues du rapport parlementaire adopté unanimement par le Parlement de Wallonie.

En ce sens, la Wallonie se dotera d'un dispositif de financement unique « Transition énergétique et économie circulaire » au sein des outils publics de financement. La Wallonie encouragera les porteurs de projet et les entrepreneurs qui inscrivent leur action dans le cadre de la transition énergétique et l'économie circulaire.

Le Gouvernement développera des programmes de soutien et d'accompagnement aux entreprises qui proposent des nouveaux modes d'organisation du travail, démocratiques (comme les coopératives), respectueux de leurs travailleurs (en termes de conditions de travail), des droits des consommateurs et de la planète. Le Gouvernement encouragera les monnaies complémentaires locales et régionales.

La Wallonie poursuivra et renforcera le processus d'accompagnement des entreprises du secteur de l'armement, afin de leur garantir une meilleure stabilité, grâce à la diversification de ses productions et de sa clientèle dans le respect du décret en la matière.

La nécessaire réorientation de notre économie a besoin d'entrepreneurs et d'innovateurs qui osent se lancer et prendre des risques. La Wallonie apportera son soutien aux indépendants, TPE et PME qui font vivre notre économie, notamment :

- en encourageant celles et ceux qui osent entreprendre, notamment en développant la culture entrepreneuriale ;
- en amplifiant le dispositif du guichet unique récemment mis en place et la dynamique de simplification administrative ;
- en renforçant par bassin d'emploi les synergies entre les structures d'accompagnement des entreprises.
- en les aidant à migrer vers plus de durabilité dans leur activité (fabrication, distribution, commercialisation), ce qui est positif pour la planète mais également pour leur développement, étant donné que les consommateurs seront de plus en plus sensibles à la dimension durable à l'avenir.

## **Axe 7. Une lutte transversale contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités**

Le Gouvernement adoptera un nouveau plan de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités, transversal à l'ensemble des compétences wallonnes, en concertation avec les acteurs de terrain et dans l'écoute structurée des personnes en situation de précarité. Un effort particulier sera fait pour que la parole des personnes en situation de pauvreté soit vraiment entendue parce que cela permet d'éviter la dégradation de leur situation par des mesures



**inappropriées.** Il devra notamment veiller à évaluer l'impact des politiques pour y traquer les causes fondamentales de la pauvreté infantile et prendre des mesures soutenant les familles précarisées (qui ont souvent des femmes à leur tête) à faire de la lutte contre le sans-abrisme et l'insertion par le logement une priorité absolue, à soutenir le développement de maisons médicales agréées (associations de santé intégrée) et des pratiques multidisciplinaires de première ligne, **à revoir l'allocation loyer de façon ambitieuse, à réviser la fiscalité régionale et son impact sur les plus précaires, à transférer les moyens destinés au contrôle des chômeurs vers l'accompagnement et la formation,** et à renforcer le cadre de l'insertion socioprofessionnelle. Une attention particulière sera également portée à l'accès à l'énergie, pour garantir que chacune et chacun puisse bénéficier de la transition énergétique et non la subir. **Les coupures d'eau, de gaz ou d'électricité aux personnes précarisées seront interdites (comme on ne coupe pas l'école à un enfant qui n'a pas pu payer la cantine).** Le Gouvernement se dotera d'objectifs quantifiés en termes d'éradication de la précarité énergétique. Un moratoire sera décrété sur l'installation de compteurs communicants dans le logement.

Le gouvernement interpellera le comité de concertation sur l'ensemble des volets qui relèvent des autres niveaux de pouvoir et qui doivent permettre à la population wallonne en situation de précarité de sortir de la précarité.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile, des mesures traqueront ses causes fondamentales (emploi, revenus...). De plus, le gouvernement investira dans l'accueil de la petite enfance, (avec des règles d'accès prioritaire pour les publics précaires). C'est le seul levier qui permet d'agir directement sur l'enfant et de casser le cercle vicieux de la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté.

Dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme et pour le respect de la dignité humaine, le gouvernement veillera à donner une réponse à la situation des personnes migrantes en transit présentes sur le territoire de la région. Cette réponse comprendra nécessairement une solution d'hébergement pour ces personnes étrangères et sans abri, de même que les mesures pour assurer le respect de leurs besoins fondamentaux, et ce dans une démarche de cohésion sociale, en concertation avec les autorités communales et provinciales concernées.

## **Axe 8. Davantage de logements accessibles à tous**

Le Gouvernement programmera la production de logements à loyer modéré, accessibles autrement qu'en voiture, pour atteindre 10% à l'échelle de la Wallonie **et par commune.** Il déploiera à cette fin une série de leviers : construction et rénovation du logement public **et non-marchand,** augmentation du nombre de logements pris en gestion par les agences immobilières sociales, soutien aux coopératives à finalité sociale proposant de l'habitat à prix attractif, création de résidences-services sociales, de logements intergénérationnels, modulables et de logements adaptés **et adaptables** pour les seniors et les personnes en perte d'autonomie, utilisation des charges d'urbanisme pour créer du logement public ou du logement conventionné, meilleure utilisation des

espaces disponibles, soutien public à des solutions innovantes (*community land trust*, habitat léger, coopératives d'habitants), **soutien aux propriétaires-bailleurs dans la rénovation des logements mis en location tout en veillant à contenir l'impact sur les loyers**, pensions de famille, lutte contre les logements inoccupés, etc.

Le Gouvernement renforcera les outils de régulation pour pouvoir lutter contre les loyers abusifs **comme un cadastre des loyers, une grille et des commissions paritaires**.

Parallèlement, le Gouvernement entend entamer la mise sur pied d'une allocation loyer pour les ménages à petits revenus qui sont en attente d'un logement social.

Il agira en faveur de l'accès au crédit hypothécaire pour les ménages à bas et moyens revenus.

## **Axe 9. Une mobilisation massive pour l'isolation et la rénovation des bâtiments**

Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments une priorité régionale majeure en accélérant l'opérationnalisation de l'objectif d'un parc de bâtiments décarbonés d'ici 2050. Le Gouvernement reverra les objectifs et le rythme de réalisation de la stratégie de rénovation du bâti wallon pour la rendre cohérente avec l'objectif climatique révisé pour 2030. Une programmation visant à généraliser l'isolation des toitures d'ici 2030 sera adoptée.

Une alliance « Emploi Environnement Rénovation » sera élaborée. Elle visera à stimuler la demande de rénovation du bâti, à renforcer les capacités du secteur de la rénovation, de la construction durable et de la production d'énergie renouvelable et à développer les compétences nécessaires.

Le Gouvernement wallon mettra en œuvre un projet d'isolation et de rénovation « 250.000 logements, 2.500 bâtiments publics et écoles » via notamment un mécanisme de tiers-investisseur **et/ou de prêts à taux réduits** impliquant des financements privés et publics, et des intermédiaires pour les logements individuels (AIS, syndicats, coopératives privées), mobilisant les filières de formation, associant les secteurs pour éviter le dumping social et favorisant le recours à des matériaux locaux, respectueux de l'environnement, **de la santé** et des droits sociaux.

Le système actuel d'octroi de primes et prêts liés à l'obligation de réaliser un audit énergétique sera évalué pour le 1er janvier 2020. Il pourra être revu dans un objectif de simplification et d'accélération de la rénovation du bâti.

Le Gouvernement wallon augmentera substantiellement les montants consacrés aux prêts à taux zéro et aux primes pour la rénovation et les économies d'énergie dans les logements.

Des mécanismes d'encouragement et des expériences pilotes seront mis en œuvre, notamment quant à la rénovation simultanée de quartiers entiers ou la démolition/reconstruction de logements vétustes et difficiles à isoler efficacement.

L'ensemble de ces politiques feront l'objet d'une attention renforcée pour les familles précarisées.

## **Axe 10. Une mobilité partagée et douce**

La politique de mobilité du Gouvernement fera des enjeux de santé et de climat les deux lignes de force de son action. A ce titre, il s'assurera que ses décisions, avec les décisions du Gouvernement fédéral et de l'Union européenne, contribuent d'ici 2030 à une diminution des émissions de gaz à effet de serre en ligne avec l'objectif wallon de -55% et à une diminution de moitié des impacts du système de transports sur la santé.

En ce sens, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour développer les alternatives à la voiture individuelle dans les déplacements, afin de diminuer la part modale de la voiture d'au moins un tiers d'ici 2030.

Afin de rendre possible au quotidien une alternative à la voiture **individuelle**, le Gouvernement investira massivement dans les transports en commun, prioritairement pour augmenter l'offre et l'adapter en fonction des besoins des citoyens, **avec une attention particulière pour la desserte des zones enclavées en milieu rural**. Le Gouvernement mettra également en œuvre la gratuité des transports en commun pour les jeunes jusqu'à 25 ans et pour les 65 ans et plus.

Le Gouvernement planifiera la finalisation de la dorsale wallonne fluviale par la mise à niveau des voies navigables et des écluses.

Il favorisera le développement d'une infrastructure adaptée à une mobilité partagée (sites propres, bandes bus, etc.) et douce. Il portera l'effort pour le vélo à hauteur de 20 euros par habitant par an (pistes cyclables, autoroutes à vélo, parkings vélos, etc.). L'espace public sera rendu aux usagers actifs, via l'extension significative des zones 30, rues scolaires, rues cyclables, ainsi que la lutte contre les incivilités routières.

La construction de nouvelles infrastructures routières sera interdite. Les inscriptions de tracé ou de périmètre seront abrogées (CHB par exemple) et les procédures de modification de plan de secteur en cours seront abandonnées. Le Plan Infrastructures 2019-2024 sera immédiatement revu et les moyens budgétaires seront fondamentalement réorientés pour concrétiser ce transfert modal.

Pour convaincre les citoyens d'utiliser davantage les alternatives à la voiture, le Gouvernement soutiendra significativement les connexions entre les divers moyens de transport et la coordination entre opérateurs de transport.

En parallèle, le Gouvernement agira également à travers la politique d'aménagement du territoire pour diminuer les besoins de mobilité.

La taxe de mise en circulation sera revue, à fiscalité globale inchangée, pour la calculer en fonction des émissions polluantes et de la masse / puissance.

### **Axe 11. Une Wallonie pionnière dans l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable**

Le Gouvernement wallon définira une vision énergétique tenant compte de l'abandon du nucléaire d'ici 2025, visant l'abandon des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables d'ici à 2050 et développant fortement l'efficacité énergétique. Une trajectoire définissant des objectifs précis pour l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables sera élaborée dans le cadre de l'adoption du PACE visant à 55 % de réduction des émissions en 2030.

Le Gouvernement élaborera une alliance « Emploi Environnement Énergies renouvelables » permettant de créer une dynamique vertueuse. L'un des moyens concrets pour atteindre cet objectif est de soutenir les coopératives actives dans les économies d'énergie, la production renouvelable et les moyens de stockage à l'échelle d'une communauté, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, afin que la collectivité se réapproprie la maîtrise de l'énergie.

Le Gouvernement octroiera des prêts à taux réduits et des modalités de remboursement différées pour mobiliser les opérateurs publics et des entreprises privées dans l'installation de champs photovoltaïques.

### **Axe 12. Une stratégie régionale de développement territorial**

La Wallonie élaborera une stratégie territoriale ambitieuse assurant la cohérence globale du développement wallon et intégrant l'ensemble des politiques publiques qui ont un ancrage territorial. Elle sera coordonnée avec le plan de transition sociale et écologique.

En particulier, pour mettre fin à l'étalement urbain, il s'agit de concrétiser à court terme :

- l'objectif de réduction de la consommation des terres non artificialisées à la moitié de la superficie consommée actuellement d'ici 2025 (et de tendre vers 0 à l'horizon 2050) ;
- l'objectif de bonne localisation des bâtiments dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) et à proximité des services et transports en commun.

Pour ce faire,

- les communes opérationnaliseront ces objectifs à leur échelle, via l'adoption d'un schéma de développement pluricommunal ou communal compatible avec les objectifs climatiques et de lutte contre l'étalement urbain ;

- la Région fixera immédiatement un cadre d'opérationnalisation minimal de ces objectifs applicable aux permis dans l'attente de l'adoption de ce schéma.

### **Axe 13. Une stratégie de transition vers l'agriculture durable et l'alimentation locale**

Le Gouvernement lancera une alliance « Emploi-Environnement » dans le domaine de l'alimentation afin d'accélérer la transition vers une alimentation durable et l'agroécologie, de soutenir les producteurs locaux, de favoriser la santé, de respecter la nature et de développer l'emploi local. Les marchés publics de collectivité (crèches, écoles, hôpitaux, maisons de repos, administrations, etc.) favoriseront les repas issus de circuits courts et bio.

Le Gouvernement favorisera les ceintures alimentaires de qualité et de proximité dans chaque grande ville.

Le Gouvernement adoptera une stratégie agricole, qui aura pour objectif de soutenir les coopératives de producteurs locaux et les conclusions d'accords de branche, visant à accroître l'aide financière et le soutien public aux agriculteurs qui préservent l'environnement et de favoriser l'insertion professionnelle des publics précarisés. Le Gouvernement redistribuera de manière plus juste les aides de la politique agricole commune afin de renforcer le soutien aux agriculteurs en transition, de garantir un revenu décent aux agriculteurs particulièrement dans les petites exploitations durables et d'encourager le lancement de nouveaux agriculteurs porteurs d'un projet agroécologique.

Le Gouvernement facilitera également l'accès au foncier pour les agriculteurs en transition, **agira pour favoriser l'autonomie de l'élevage wallon par rapport aux protéines importées et soutiendra les initiatives garantissant un revenu stable et décent pour les agriculteurs.**

.

### **Axe 14. Une nature préservée pour restaurer la biodiversité**

Le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie « biodiversité 360° » : reconnaissance de 1.000 ha de réserves naturelles chaque année, plantation de 200 km<sup>2</sup> forêts en agroforesterie (4.000 km de haies en milieu ouvert et / ou un million d'arbres), intégration des 90.000 ha des zones candidates Natura 2000 dans le Réseau écologique wallon, restauration de plus de 25 % des sites Natura 2000 d'ici 2025, préservation du foncier agricole et des ressources en eau, déploiement de la nature en ville.

Le Gouvernement s'attachera à restaurer d'urgence la biodiversité agricole, qui constituera un axe phare du prochain Programme wallon de développement rural.

Le Gouvernement programmera la sortie des pesticides.

Le Gouvernement prendra des mesures ambitieuses afin de garantir un meilleur respect du bien-être animal (élevage, accords internationaux, expérimentation animale, ...).

Le Gouvernement valorisera les ressources naturelles de la Wallonie en développant l'écotourisme.

### **Axe 15. Une politique régionale de santé qui se déploie après la sixième réforme de l'Etat**

Le Gouvernement adoptera un programme intégré de réduction de l'ensemble des pollutions (y compris par onde).

Il continuera à garantir aux citoyens un maintien de leurs droits en conséquence du transfert de compétences vers les entités fédérées et, de façon prioritaire, il prendra les mesures nécessaires touchant l'accessibilité financière : maintien des droits relatifs au Maximum à facturer, au forfait et au statut malade chronique.

De manière générale il veillera, tout en associant les acteurs de terrain concernés, à une coordination permanente avec les autres entités fédérées et le pouvoir fédéral de façon à garantir des politiques de prévention, d'aide et de soins cohérentes et efficaces

Il renforcera et encadrera l'offre de première ligne de soins en favorisant le développement des pratiques multidisciplinaires de première ligne dans les communes wallonnes, ainsi que l'installation des maisons médicales (associations de santé intégrée) et des médecins généralistes en priorité dans les zones à pénurie, notamment les zones rurales et les zones où les indicateurs d'inégalités sont élevés. Priorité absolue sera donnée à la prévention et la première ligne.

Plus globalement, une organisation territoriale de l'offre de soins de première ligne sera élaborée avec les acteurs de la santé, en veillant à une coordination entre la première ligne et les futurs réseaux hospitaliers qui devront soutenir la première ligne.

Le financement et les modalités des services de santé mentale seront revus pour répondre à l'augmentation des besoins de prise en charge de la santé mentale de première ligne. L'accès rapide à des soins psycho-sociaux non résidentiels sera une priorité, notamment pour les enfants et adolescents.

L'accès à des soins de santé préventifs et efficaces sera assuré, en particulier pour les populations précarisées. ~~Les politiques transversales~~ Le plan wallon de prévention et de promotion de la santé 2030 (plan WAPPS) sera maintenu et renforcé vu son impact sur la santé. Dans ce cadre, le Gouvernement augmentera de manière conséquente le budget alloué à la prévention et la promotion de la santé. Il permettra un copilotage de ce plan associant les acteurs de terrain.

Les réseaux loco-régionaux hospitaliers seront élaborés, agréés et financés sur base des critères de qualité, d'accessibilité et de complémentarité avec la première ligne et seront organisés territorialement pour rencontrer les besoins de la population. Le gouvernement prévoira un cadre légal facilitant cette organisation territoriale.

Dans le cadre de la Conférence Interministérielle Santé, le Gouvernement œuvrera à une amélioration des normes d'encadrement en personnel soignant en hôpital et MRS. **Il veillera également à la qualité des soins en mettant en oeuvre les principales recommandations du livre mauve de la Plateforme pour l'Amélioration continue de la Qualité des soins et de la Sécurité des patients – (PAQS)**

**Le Gouvernement poursuivra le développement du Réseau Santé Wallon et y favorisera les collaborations avec toutes les parties prenantes du système de santé (organismes assureurs, prestataires...).**

**Il confortera le caractère paritaire, qui constitue une des forces de notre système de santé, dans le mode de gestion de l'AViQ, en assurant une responsabilité partagée des prestataires de soins et des mutualités dans l'ensemble de ses commissions.. A cet effet il mettra en oeuvre les principales recommandations de son conseil général en réformant le fonctionnement de l'agence.**

**Il veillera également à ce que le calendrier de définition des budgets garantisse de manière suffisante la participation de ses différents acteurs. Enfin, il veillera à la bonne fonctionnalité de son conseil de stratégie et de prospective en s'assurant qu'elle s'inscrive dans un plan stratégique avec des objectifs de santé publique à moyen et long terme.**

## **Axe 16. Des droits effectifs pour les personnes en situation de handicap**

Le Gouvernement aura une attention particulière pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le Gouvernement créera un guichet unique afin que les personnes en situation de handicap et leurs familles puissent accéder en un seul lieu à toutes les informations.

Le Gouvernement encouragera des alternatives d'accueil et d'hébergement fondées sur la qualité de vie et le respect des droits des personnes en situation de handicap. **Il ouvrira l'accès aux aides en matière d'handicap aux situations prenant naissance après l'âge de 65 ans.**

Il accordera un soutien particulier aux services d'accompagnement en milieu de vie des enfants et de leurs familles, des adolescents et jeunes adultes en phase d'émancipation ainsi que des adultes désireux de vivre en milieu ordinaire.

Le Gouvernement veillera à l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments et aménagements publics aux PMR.

## **Axe 17. Des citoyens en perte d'autonomie aînés reconnus et impliqués dans la vie de la société**

Le Gouvernement réalisera une véritable évaluation des besoins des personnes en perte d'autonomie (aînés, personnes handicapées, personnes accidentées, malades chroniques...) aînés—en termes de modes de vie souhaités, de participation sociale d'évolution des capacités d'autonomie, de formes de logements adaptables et de formes de cohabitations possibles, ainsi que de santé.

La Wallonie amplifiera les services à domicile, notamment pour permettre aux personnes en perte d'autonomie aînés—qui le souhaitent de continuer à vivre chez eux, en rendant cette offre accessible financièrement et en soutenant les aidants à domicile.

Le Gouvernement diversifiera l'offre de structures d'accueil et d'hébergement (maisons de repos et de soins, courts séjours, résidences services sociales, etc.) en garantissant des tarifs accessibles et transparents. Il favorisera les structures qui adoptent un modèle respectueux des habitudes de vie des résidents, notamment en développant un projet proche d'une maison de vie, et encouragera les résidences services sociales.

Il adoptera une assurance autonomie, accessible à toute personne en situation de perte d'autonomie, basée sur la capacité contributive et une offre diversifiée d'aides adaptées en vue d'offrir une autonomie de choix pour les bénéficiaires.

Il reformera le décret relatif aux « maisons pirates » (fonctionnant sans agrément) de manière concertée avec les secteurs visés afin de garantir la qualité de la prise en charge de ce public particulièrement vulnérable et éviter le développement de secteurs institutionnels à plusieurs vitesses.

Il s'engage à renforcer et diversifier l'offre de répit notamment par le soutien et le développement de structures d'accueil de court séjour et de convalescence adaptés aux besoins de la personne aidée et de son aidant. Il veillera enfin à soutenir un accompagnement psychosocial des aidants proches et à leur assurer une information sur les droits et aides existantes à leur disposition

## **Axe 18. Une Wallonie participative qui donne plus de pouvoir aux citoyens**

[Vérifier en axe 1 que le Commissariat à la transition citoyenne créé auprès du Parlement est bien repris] Le Gouvernement proposera notamment au Parlement de :

- Déployer et pérenniser le droit d'initiative législative citoyen ;
- Faciliter les consultations populaires régionales et locales ;
- Moderniser le droit de pétition afin de donner le droit aux citoyens d'être entendus ;



- Mettre sur pied des commissions mixtes avec des citoyens tirés au sort au Parlement ;
- Encourager les communes à mettre en place des budgets participatifs et tenir compte de la dimension de genre dans la confection des budgets ;
- Encourager la création de conseils consultatifs thématiques (enfants, jeunes, aînés, personnes porteuses d'un handicap, etc.) dans les communes ;
- Approfondir la parité dans les instances.

## **Axe 19. Une autorité publique impartiale et transparente qui rend confiance aux citoyens**

Le Gouvernement s'engage à ce que les recrutements et l'attribution des postes de direction dans la fonction publique et les structures publiques assimilées respectent l'impartialité et soient non politisés. Il relancera les cycles de formation pour les mandataires, organisés par l'École d'administration publique, et étendra le périmètre des mandats de législature.

La Commission de déontologie et d'éthique sera installée et renforcée à l'instar de la Commission mise en place à Bruxelles (pouvoir de décision, saisine citoyenne, publicité).

Le Gouvernement renforcera la transparence de l'action publique, à travers la mise en œuvre du nouveau décret sur l'accès aux documents administratifs et l'adoption de règles de transparence en matière de cadastre des subsides, de composition des cabinets et de rémunérations privées des mandataires publics. Il veillera également à renforcer la transparence.

**Le Gouvernement veillera également à renforcer la qualité et la transparence du processus de décision en matière de ventes d'armes par:**

- L'élargissement de la Commission d'avis à d'autres acteurs pertinents comme le permettent la Position commune de l'UE et le décret du 21 juin 2012, et en rendant ses avis accessibles ;
- Le Renforcement du pouvoir de contrôle du Parlement wallon ;
- Le renforcement de la périodicité de publication et le niveau d'information des rapports détaillant les décisions d'octroi des licences d'exportation d'armes comme c'est le cas dans d'autres régions (Flandres) ou pays.

Le Gouvernement généralisera le décumul intégral entre parlementaire wallon et membre d'un exécutif local. Il limitera également le cumul des mandats en abaissant le plafond de rémunérations de 150 à 100 %. L'indemnité de sortie des parlementaires sera réformée.

## **Axe 20. Une politique européenne et internationale juste et durable**

Le Gouvernement portera une vision ambitieuse d'un projet européen renforcé et orienté vers la construction d'une société respectueuse des droits fondamentaux et de la justice sociale et environnementale.

Le Gouvernement se battra dès lors pour que l'Europe enclenche des réformes économiques et sociales en vue d'une transition écologique et solidaire.

En ce sens, le Gouvernement portera notamment à l'échelle européenne :

- la création d'une banque du climat à même de financer les investissements nécessaires à la transition, financée par un impôt européen sur les profits des sociétés modulé en fonction de leur bilan carbone et par un financement à 0% de la BEI par la BCE ;
- la mise en place d'une directive de désinvestissement carbone pour tous les acteurs financiers agissant dans l'Union européenne ;
- une rupture avec les normes budgétaires actuelles pour permettre de comptabiliser ces investissements hors des soldes budgétaires ;
- la convergence fiscale et la lutte contre le dumping social et fiscal ;
- la décarbonation au plus tard en 2050 et la définition d'un objectif minimal de - 55 % GES en 2030 ;
- la mise en place d'une taxation du kérosène et la relance des trains de nuit ;
- une réorientation de la Politique agricole commune vers une agriculture durable et une alimentation locale de qualité ;
- l'amélioration des structures permettant la participation démocratique dans le processus décisionnel politique des acteurs de la société civile ;
- le développement de normes écologiques, sociales et démocratiques ambitieuses et contraignantes, en ce compris dans le cadre de sa politique commerciale ;
- le renforcement de la coopération avec les pays en développement ;
- la création d'une garantie enfant telle qu'à l'étude depuis 2017, assurant que chaque enfant en Europe en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ait accès à des soins de santé gratuits, une éducation gratuite, un accueil de la petite enfance gratuit, un logement décent et une alimentation adéquate ;
- l'extension à trente ans de l'âge du public cible pour la garantie européenne pour la jeunesse, afin de mieux refléter l'hétérogénéité des situations sur le marché du travail en Europe ;
- un accès étendu à tous les jeunes Européens à un programme Erasmus, quelles que soient leur situation économique ou leurs ressources ;
- le renforcement des libertés individuelles et du vivre ensemble, visant en particulier l'égalité de traitement entre les personnes, sans distinction d'origine, de religion ou de conviction, de handicap, d'âge ou de sexe ou d'orientation sexuelle.
- le renforcement de son action de manière à faire de la Belgique un leader sur le plan européen et mondial pour l'arrêt des ventes d'armes aux pays qui commettent des violations graves du droit international humanitaire ou du droit international des droits humains ;
- Avoir un rôle actif au COARM et assurer après chaque réunion, le suivi auprès des députés wallons membres de la sous-commission armes.

Le Gouvernement conditionnera la délégation de pouvoir pour la signature de la Belgique et la ratification des accords de commerce et d'investissement :

- à l'introduction d'un chapitre contraignant sur le respect des normes sociales, environnementales et sanitaires doté d'un mécanisme de plainte et de sanction ;
- à l'absence de clause d'arbitrage investisseur / État ;
- à la compatibilité avec les objectifs climatiques de Paris, à la ratification des normes de l'OIT et à l'application des règles de transparence fiscale de l'OCDE ;
- au refus des listes négatives ;
- au respect des droits humains.

Le Gouvernement demandera dans ce but de réviser le modèle belgo-luxembourgeois d'Accord bilatéral sur l'investissement (ABI), afin d'y intégrer ces conditions. Cela implique notamment d'inclure dans ce nouveau modèle des normes sociales et environnementales rendues contraignantes par un mécanisme de plainte et de sanction, et de limiter le mécanisme de règlement des différends "investisseur/Etat" aux mesures discriminatoires et aux expropriations directes (à l'exclusion des expropriations indirectes).

Le Gouvernement plaidera pour la mise en place d'un traité contraignant visant à garantir le respect des droits humains par des firmes transnationales en cours de négociation au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le Gouvernement s'engage à augmenter sa contribution au financement international climat, qui devrait atteindre 500 millions d'euros par an au niveau belge au plus tard en 2022, sans peser sur le budget de l'aide publique au développement. La répartition intra-belge de cet effort commencera dès que possible et s'achèvera au plus tard en 2020. Le financement est axé sur les besoins des plus vulnérables et assure un équilibre entre le financement de l'adaptation et de l'atténuation.

### **Axe 21 : Une approche budgétaire responsable et anticipative**

Le gouvernement veillera à tenir compte des capacités budgétaires de la Région Wallonne. Il adoptera une vision budgétaire pluriannuelle. Il mettra en place les actions nécessaires pour que la fin progressive dès 2024 du transfert des mécanismes de solidarité nationale n'impacte pas la qualité et la diversité des réponses apportées à la population en termes de cohésion sociale et de solidarité.